

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017

Compte-rendu affiché

Le 15 novembre 2017

\*\*\*\*\*

## 1 – MAISON DE L'ENFANCE

### a) Diagnostic amiante : choix du bureau d'études

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société BUREAU VERITAS mieux disante , pour la réalisation des diagnostics amiante préalables aux travaux de la maison de l'enfance, pour un montant de base de 390 € HT auquel s'ajoute les frais d'analyse fixés à 34,00 € HT par unité pour les bâtiments et à 55,00 € HT par unité pour les enrobés.

### b) Maîtrise d'œuvre : Choix des candidats autorisés à déposer une offre

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter l'analyse des candidatures, décide de retenir les candidatures de l'Agence RENIER Architectes, ICI et LA architecture et SCP COSTE ORBACH, pour participer à la suite de la procédure de sélection du Maître d'Œuvre.

### c) Acquisition de Terrain

Le Conseil Municipal dans le cadre du projet de maison de l'enfance, décide d'acquérir, une portion de la parcelle AB 174 au prix de 52,50 € le m<sup>2</sup>. La commune prendra en charge la fourniture et la pose d'une clôture de séparation, les frais de bornage et les frais inhérents à cette acquisition. Le bornage du terrain sera confié au cabinet Barbier et l'étude notariale Lévêque représentera la commune pour cette transaction immobilière

## 2 – COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION – *Information du Conseil Municipal*

Monsieur Le Maire présente les commandes et décisions passées par délégation

## 3 – ECOLE – Rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019

Le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet « d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours », sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Une enquête a été réalisée à l'initiative de l'école auprès des parents d'élèves de Cherré.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête et après en avoir délibéré, décide de maintenir le rythme scolaire à 4,5 jours par semaine.

## 4 – PERSONNEL : Contrat Aidé

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat aidé signé le 10 janvier 2017, à temps complet, pour une période de 2 ans.

## 5 – PROJET EOLIEN : Convention de servitude et d'utilisation d'une voie communale

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de servitude et d'utilisation des chemins ruraux ainsi que des voiries communales à consentir à la société Energie Team porteur d'un projet éolien sur la commune de Cherré.

## 6 – TRAVAUX : Mise en sécurité de l'éclairage public de « La Borde »

En cours de réalisation des travaux d'éclairage public du parc de La Borde, ERS Maine a mis en évidence des non conformités du réseau d'éclairage public

Vu le caractère urgent de la mise en sécurité et conformités de l'installation, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition présentée par ERS Maine et de valider les prix unitaires.

## 7 – VIDEO-PROTECTION BATIMENTS COMMUNAUX

### a) Choix de la procédure

Lors de la séance du 11 juillet 2017, le Conseil Municipal a accepté d'étendre les installations de vidéo-protection.

Cette extension nécessite une technicité particulière qu'à exposé le maître d'œuvre.

Dans le cadre des marchés publics, il est prévu aux articles 42-3 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2017 et 30-3-b du décret n°2016-360 la possibilité de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans ce cas de figure.

Le Conseil Municipal décide de passer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable compte-tenu des éléments techniques complexes de la mission et de solliciter l'entreprise qui a installé la 1<sup>ère</sup> tranche, pour formuler une proposition relative à l'extension de l'installation.

### b) Dossier d'autorisation en Préfecture

Lors de la séance du 11 juillet 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de pose de caméras pour la protection des bâtiments communaux, auprès de la Préfecture.

Cette demande d'autorisation porte sur la protection de 7 sites :

Ce dispositif est étendu et complété par l'ajout d'une caméra nomade.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de pose de caméras pour l'ensemble du dispositif, auprès de la Préfecture.

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

Sans Objet

## 9 - COMMUNICATIONS

### o **Dates à retenir :**

- Prochain Conseil : 6 Décembre 2017 à 18 h 30
- Commémoration du 11 novembre 2017 : 10 h 45
- Repas des Aînés : 11 Novembre 2017 à 12 h
- Exposition Sculptures et Peintures Adeline NAVARRE-AMSELLEM : du 27 Novembre au 10 Décembre 2017
- Distribution des Brioche et Chocolats aux Aînés : Dimanche 7 Janvier 2018
- Vœux : 12 Janvier 2018

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à 21 H 30.**